

# "Trouver l'équilibre entre explosion des prix et chute des investissements" : Interview

Autor(en): **Schmid, Carlo / Kägi, Matthias**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Energieia : Newsletter de l'Office fédéral de l'énergie**

Band (Jahr): - **(2008)**

Heft 2

PDF erstellt am: **11.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-642648>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



## «Trouver l'équilibre entre explosion des prix et chute des investissements»

INTERNET

Commission de l'électricité (ElCom):  
[www.elcom.admin.ch](http://www.elcom.admin.ch)

### Portrait

Carlo Schmid préside la Commission de l'électricité (ElCom) instaurée par le Conseil fédéral à la mi-juillet 2007 en tant que plus haute autorité de surveillance de l'ouverture du marché suisse de l'électricité. Ce politicien PDC de 58 ans a été conseiller aux Etats pour le canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures jusqu'au printemps 2007. Plus jeune membre de la chambre basse élu en 1980 à l'âge de 30 ans, il a été au perchoir de 1999 à 2000. M. Schmid a présidé de 2005 à 2007 la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil des Etats (CEATE-E). Par ailleurs, depuis 1984, il est à la tête de l'exécutif d'Appenzell Rhodes-Intérieures et directeur de l'instruction publique. Il travaille à côté en tant qu'avocat indépendant à Oberegg (AI). Marié, il est père de quatre enfants.

L'ancien conseiller aux Etats PDC d'Appenzell Rhodes-Intérieures Carlo Schmid a grandement contribué à élaborer la loi sur l'approvisionnement en électricité entrée en vigueur au début de l'année. En sa qualité de président de la Commission de l'électricité (ElCom), il accompagne désormais les débuts de l'ouverture du marché suisse de l'électricité. Ce n'est pas une mince affaire: l'ElCom doit protéger les consommateurs sans compromettre la capacité d'investissement de la branche.

**Carlo Schmid, après 27 ans au Conseil des Etats, vous avez tourné la page en reprenant une fonction exécutive en tant que président de l'ElCom. Qu'est-ce que cela signifie pour vous?**

J'apprécie pouvoir être actif au niveau de l'exécutif fédéral et ne plus devoir m'exposer autant politiquement comme conseiller aux Etats. Pour moi, cela n'a pas été difficile car je suis membre depuis 30 ans de l'exécutif cantonal, je connais donc bien le fonctionnement de l'exécutif au quotidien.

**Quelles ont été vos premières actions dans votre nouvelle fonction?**

D'abord nous avons dû montrer que l'ElCom existe. Nous nous sommes présentés aux régulateurs européens et avons pris contact avec l'économie suisse de l'électricité.

**Quelles sont les premières réactions de l'économie?**

Les réactions sont neutres, ce qui peut être considéré comme largement positif! Il ne faut pas oublier qu'après le refus de la loi sur le marché de l'électricité (LME) en 2002, les représentants de la branche avaient adopté une attitude réservée lors des débats relatifs à la loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEl). Ils ne partageaient pas la même conception politique surtout concernant la création d'une société nationale du réseau de transport. Il nous aura fallu

du temps pour élaborer ensemble la loi actuelle. Un regard en arrière montre que l'économie de l'électricité a bien fait son travail pendant un siècle. Néanmoins, un régulateur devient nécessaire parce que la libéralisation des marchés de l'électricité progresse en Europe et dans le monde et qu'elle ne s'arrêtera pas à nos frontières. Le régulateur n'a donc pas été instauré parce que l'approvisionnement en électricité n'était plus bon en Suisse. Nous ne sommes pas des ennemis de la branche.

**Cependant, les consommateurs ont de grandes attentes envers l'ElCom.**

Les consommateurs peuvent attendre de l'ElCom qu'elle analyse avec soin les prix et les tarifs et qu'elle intervienne si besoin est. Toutefois, il ne nous a été conféré aucun mandat politique de protéger exclusivement les consommateurs. Nous avons plutôt un double mandat: nous devons contrôler les prix et les maintenir dans une fourchette raisonnable. Celle-ci est également définie par la condition posée à l'économie de l'électricité de garantir la sécurité de l'approvisionnement.

**Cela semble une tâche difficile.**

C'est une question d'équilibre. Le régulateur doit empêcher deux choses: l'explosion des prix de l'électricité suite à la libéralisation, d'une part, et la chute des investissements due à la libé-

ralisation, d'autre part. Continuer d'inciter la branche à investir dans les infrastructures est indispensable pour la sécurité de l'approvisionnement. Toutefois, en Suisse, les cinq premières années, seuls les grands consommateurs bénéficieront de l'ouverture du marché. Les petits clients consommant moins de 100 mégawatheures par an ne pourront pas encore choisir librement leur fournisseur ni se protéger contre la libéralisation en choisissant la meilleure offre. L'ElCom portera donc une attention particulière à la protection de ces consommateurs.

**Avec l'ouverture du marché en deux étapes, la libéralisation risque-t-elle de se faire au profit des grands consommateurs et au détriment des petits?**

Il pourrait effectivement arriver que les grands clients bénéficient de prix nettement plus bas que par le passé et que les fournisseurs se rattrapent sur les petits consommateurs. L'ElCom a cependant les compétences requises pour contrôler les tarifs de l'électricité et, si nécessaire, imposer des baisses de prix.

«L'ÉCONOMIE DE L'ÉLECTRICITÉ A BIEN FAIT SON TRAVAIL PENDANT UN SIÈCLE. NÉANMOINS, UN RÉGULATEUR DEVIENT NÉCESSAIRE PARCE QUE LA LIBÉRALISATION DES MARCHÉS DE L'ÉLECTRICITÉ PROGRESSE EN EUROPE ET DANS LE MONDE ET QU'ELLE NE S'ARRÊTERA PAS À NOS FRONTIÈRES.»

**Vous le pouvez depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008 avec l'entrée en vigueur partielle de la LApEl. Combien de cas ont été soumis à l'ElCom et quand tomberont les premières décisions?**

Nous en avons repris une demi-douzaine du surveillant des prix, qui en a déjà réglé beaucoup. Presque chaque jour amène un nouveau cas, certains complexes, d'autres que nous pourrions traiter relativement vite. Il est cependant trop tôt pour dire quand les premières décisions seront prises.

**Ce sera un peu le moment de vérité pour l'ElCom.**

En effet, l'accueil réservé à nos premières décisions sera décisif. Si elles sont par la suite confirmées par le Tribunal administratif fédéral et ultérieurement par le Tribunal fédéral, nous serons alors sur la bonne voie. Nous devons construire une jurisprudence stable. C'est pourquoi nous ne voulons pas prendre des décisions hâtives mais nous accorder le temps de la réflexion.

**Outre les prix, l'ElCom surveille aussi la sécurité d'approvisionnement et l'accès au réseau. Comment concrètement?**

Il faut dire qu'il revient en premier lieu aux cantons de définir les zones d'approvisionnement du réseau. Cela devrait être fait rapidement. Je ne pense pas qu'une procédure compliquée soit nécessaire. Par ailleurs, l'économie de l'électricité a l'obligation de garantir la sécurité d'approvisionnement.

**Dans quelle mesure?**

L'économie de l'électricité doit veiller à ce que les réseaux de transport et de distribution aient une capacité suffisante. De plus, elle doit entretenir les réseaux, assurer et améliorer leur exploitation et nous faire un rapport là-dessus.

**Un autre domaine est la fixation des rétributions correctes pour l'utilisation du réseau. Un sujet conflictuel.**

Il s'agit de savoir quels rendements un fournisseur peut obtenir de son réseau avec la bénédiction de l'ElCom. Si le Conseil fédéral

règle la question dans l'ordonnance, nous aurons des critères d'appréciation clairs et nous nous y tiendrons. Or, si des chiffres explicites ne sont pas intégrés à l'ordonnance, nous devons étudier quels risques sont encourus dans chaque réseau et quelle doit être la compensation. La rétribution de l'utilisation du réseau constitue d'ailleurs moins un défi pour l'ElCom que pour les fournisseurs d'électricité, surtout les petits: il leur manque souvent les calculs relatifs aux investissements pour pouvoir établir précisément combien un réseau a coûté et comment les coûts sont répartis aujourd'hui. Or, nous en avons besoin pour déterminer si les rétributions de l'utilisation du réseau sont correctes.

**L'économie de l'électricité va au-devant de l'un des plus grands changements de son histoire. Entraînera-t-il une consolidation de la branche?**

Il y aura consolidation. Nous escomptons que les petites entreprises d'électricité auront du

mal à répondre aux exigences de la loi, ce qui ne signifie pas forcément qu'elles devront cesser leurs activités. La loi permet différentes formes de coopération.

**Quelles solutions concrètes s'offrent à elles?**

Elles devront rechercher des possibilités novatrices de collaborer avec des entreprises plus grandes. Je peux aussi imaginer que certaines se regroupent pour établir une facture commune ou pour exploiter une plateforme informatique. Il existe une multitude de possibilités autres que mettre la clé sous le paillason.

**La libéralisation du marché suisse de l'électricité ouvre de nouvelles perspectives économiques et aussi écologiques. A l'ElCom, comment jugez-vous la nouvelle rémunération de l'injection à prix coûtant de l'électricité verte?**

Les producteurs qui veulent injecter dans le réseau de l'électricité issue des énergies renouvelables reçoivent une rémunération dont le montant est fixé par l'ordonnance. En cas de litige, l'ElCom statuera sur le montant de la rémunération et aura ainsi une fonction judiciaire. Les dispositions sur la rétribution de l'injection à prix coûtant n'entreront cependant en vigueur que le 1<sup>er</sup> janvier 2009. Nous prévoyons qu'un nombre assez grand de cas nous seront soumis.

**La rétribution de l'injection n'est qu'une mesure visant à promouvoir les énergies renouvelables. Que pensez-vous actuellement de la situation politique générale dans l'optique d'une politique énergétique durable?**

Pour ce qui est des énergies renouvelables, on assiste depuis quelques années à une désidéologisation. La question n'est plus de savoir si on les encourage ou non. Il s'agit plutôt de décider où et lesquelles doivent être le plus promues. On a compris que le pétrole est une ressource épuisable. Dans un tel contexte, ce serait pure folie de rester enfermés dans de vieux schémas idéologiques.

*Interview: Matthias Kägi*